

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 26 janvier 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-09**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 26 janvier 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 16 janvier 2026.

Point de l'ordre du jour :

6.3. Désignation d'un membre au conseil consultatif de la formation professionnelle

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2023-83 du conseil d'administration du 25 septembre 2023,

Vu la proposition de l'UFR lettres et langues du 12 janvier 2026,

Exposé de la décision :

Conformément aux statuts du service commun de la formation continue et de l'alternance (FOCAL), approuvés par la délibération susvisée, il est proposé au conseil d'administration de désigner le membre représentant l'UFR lettres et langues afin de siéger au conseil consultatif de la formation professionnelle.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la désignation de M. Hubert Martin, en remplacement de M. Guillaume Cingal, afin de représenter l'UFR lettres et langues au conseil consultatif de la formation professionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 31
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 31
Total des membres présents et représentés : 31	Majorité requise : 16
	Pour : 31
	Contre : 0

Pièce jointe :

- composition actualisée du conseil consultatif de la formation professionnelle.

Fait à Tours,